

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

Société anonyme au capital de 2 523 655,97 euros
Siège social : 67, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 - Paris
333 749 786 R.C.S PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

(Exercice 2021)

Cher.e.s actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire afin notamment de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Lors de l'assemblée vous seront également présentés les rapports établis par le commissaire aux comptes.

L'ensemble des documents prescrits par la loi et la réglementation en vigueur a été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution de l'activité, des résultats et de la situation financière de la société au titre de l'exercice 2021.

Diffusion de l'assemblée générale en Streaming

Afin de permettre au plus grand nombre d'entre vous de nous rejoindre et d'exercer vos droits d'actionnaires, vous aurez la possibilité de vous connecter sur une plateforme internet en amont de l'AG pour saisir vos votes ou vos pouvoirs et le jour de l'AG vous pourrez vous connecter pour suivre en streaming l'assemblée et voter en direct. Les modalités de connexion sont jointes au présent courrier.

Compte tenu de la spécificité de l'activité de la société, nous vous présentons tout d'abord les éléments significatifs du Groupe Le Monde (tels que son organisation capitalistique, qui est détaillée au point 1.2 ci-après) intervenus au cours de cet exercice 2021.



1. « LE MONDE » EN 2021

1.1 SYNTHÈSE

En 2021, le Groupe Le Monde présente un niveau de rentabilité supérieur à celui de l'année 2020 avec un résultat d'exploitation à +18.2M€ (et un cash flow opérationnel à +25.1M€) notamment porté par la croissance des abonnements numériques du Monde et un fort rebond publicitaire après une année 2020 de crise. Ces résultats positifs n'auront pas empêché un investissement continu dans les équipes éditoriales du Groupe et dans les plateformes marketing et numériques dont la réussite porte l'ensemble des titres du Groupe.

Après une année 2020 particulièrement atypique du fait de la crise sanitaire, cette année 2021 a été marquée par la prédominance du modèle d'abonnement numérique pour les activités digitales avec la concrétisation d'un chiffre d'affaires abonnés pur numériques à plus de 48M€ pour la marque Le Monde et par de très bons résultats publicitaires notamment sur le dernier quadrimestre, le chiffre d'affaires publicitaire ayant retrouvé son niveau de 2019.

Hors effet du retraitement comptable du crédit-bail et des écarts d'acquisition, le résultat opérationnel s'élève à +15.7M€ (vs. +13.4M€ en 2020 et vs. +8.0M€ en 2019), le cash-flow opérationnel atteint +25.1M€ (vs. +17.8M€ en 2020 et +13.8M€ en 2019).

Ce bon résultat traduit les évolutions suivantes :

Le chiffre d'affaires ressort à 307M€, en progression de +7% par rapport à 2020.

La diffusion, la publicité et les autres revenus (diversification, hors media...) représentent respectivement 69%, 17% et 14% du chiffre d'affaires du Groupe.

On notera toutefois que la croissance des portefeuilles d'abonnés numériques du Monde s'est légèrement ralentie en 2021 par rapport à 2020, le taux de progression ressortant à **+22%** en 2021 (vs. +44% en 2020 et +29% en 2019).

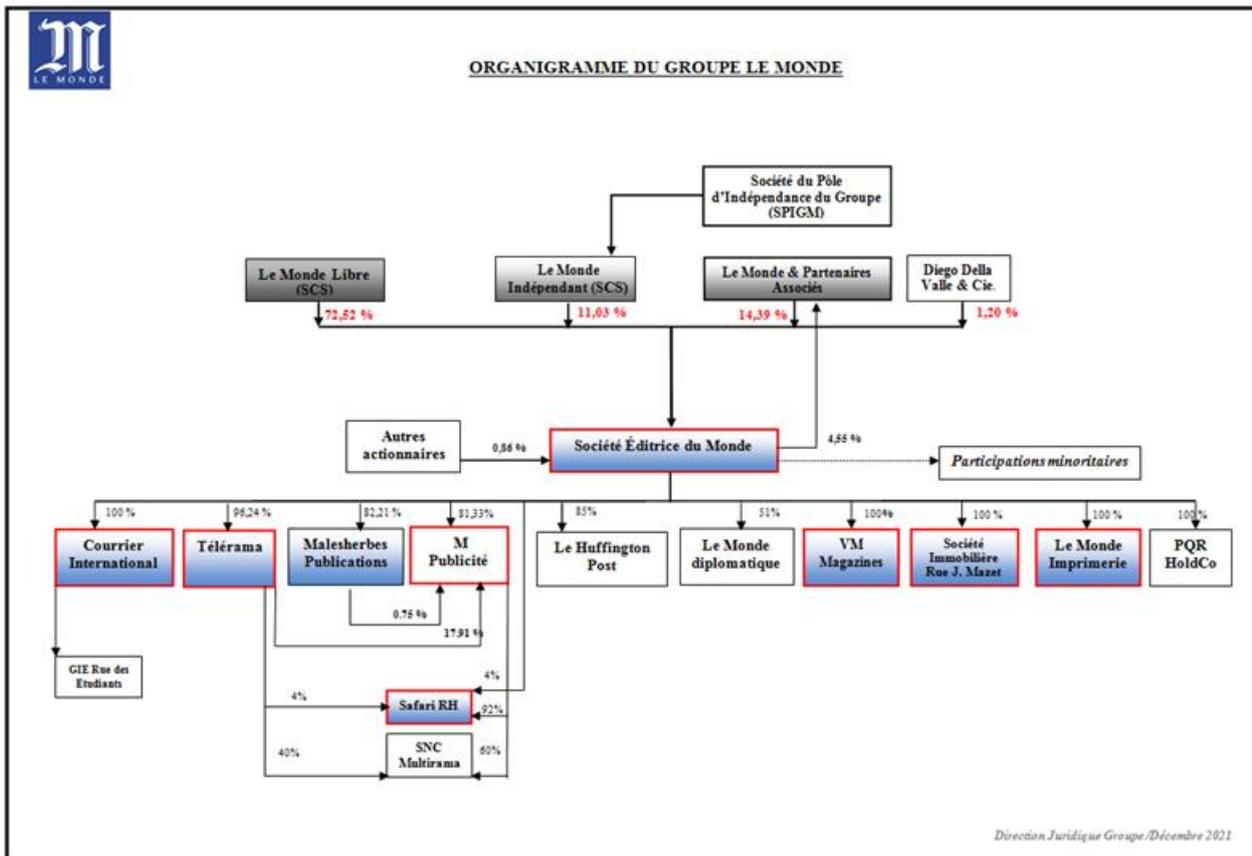
Le portefeuille numérique du Monde à fin décembre 2021 ressort à près de **400.000 abonnés numériques** expliquant par conséquent la progression de diffusion OJD du Monde de +15% par rapport à 2020 (+19% l'an dernier).

Les magazines présentent également des progressions de diffusion numérique et leurs portefeuilles abonnés payants atteignent des niveaux appréciables à fin décembre 2021 : Courrier International à **63.000** abonnés (premier magazine français par la taille de son portefeuille numérique), Le Monde Diplomatique à **26.000** abonnés et Télérama à **21.000** abonnés.

Le résultat financier ressort à -6.4M€ vs -4.4M€ en 2020 (avec un impact 2021 du crédit-bail de -4.5M€) et le résultat exceptionnel ressort à -0.2M€ vs +1.9M€ en 2020. Ces deux écarts expliquent en grande partie, avec l'impôt sur les sociétés, que le résultat net des sociétés intégrées reste stable à +9.5M€ en 2021 (vs. +10M€ en 2020).

1.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU 31/12/2021

L'actionnariat du groupe se présente comme suit au 31 décembre 2021 :



NB : la Société des lecteurs détient 7,71% de Le Monde & Partenaires Associés qui détient 14,39% de la Société Editrice du Monde

1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Marque Le Monde	Magazines	Régie	Autres
Société Editrice du Monde	Télérama	M Publicité	Le Huffington Post
	Courrier International		
	Le Monde Diplomatique		
	Malesherbes Publications		
	Safari		
	VM Magazines		

1.4 SITUATION DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

➤ Marque Le Monde (Presse Quotidienne Nationale et Monde Interactif)

Les ventes en kiosques sont en baisse de -11.5% (vs. -17.3% en 2020 et -10.2% en 2019).

La baisse des abonnements print sont à -5.6% (vs. -5.7% en 2020 et -6.4% en 2019).

A l'inverse, les abonnements numériques ont progressé en moyenne annuelle de +22% (vs. +44% en 2020 et +29% en 2019).

Au total la diffusion OJD du Monde progresse de +15%, ce qui représente la plus forte hausse pour le marché PQN.

Pour la marque Le Monde, la croissance des abonnements numériques et de la publicité se traduit par un résultat d'exploitation positif de +6M€ (contribution au résultat consolidé) vs un gain de +2.3M€ en 2020 soit une amélioration du résultat d'exploitation de +3.7M€.

➤ Magazines :

L'activité Magazines affiche un résultat d'exploitation de +13.8M€ (contribution au résultat consolidé) vs. +16.6M€ en 2020 avec des contributions bénéficiaires pour l'ensemble des titres :

- Télérama : +9.4M€
- Le Monde Diplomatique : +2.7M€
- Courrier International : +2.0M€
- Malesherbes Publications : +0.7M€

➤ Régie publicitaire

La régie publicitaire enregistre une perte d'exploitation de -1.2M€ (vs une perte de -2.6M€ en 2020).

1.5 PERSPECTIVES

Dans un contexte de tensions inflationnistes significatives (forte augmentation du prix du papier notamment), le budget 2022 du Groupe Le Monde affiche un résultat opérationnel de +9M€ (cash flow opérationnel de +15M€).

Le budget 2022 a été construit autour des axes majeurs suivants : un investissement important dans les domaines éditoriaux, le renforcement des investissements pour développer les activités numériques du Pôle Magazines et consolider l'avance technologique et marketing de la plateforme digitale du Monde, le développement de nouveaux relais de croissance au travers de budgets dédiés propres aux sociétés éditrices, la confirmation de la croissance du portefeuille d'abonnés numériques du Monde avec une progression attendue de +15% et la poursuite de la rentabilisation des diffusions print. En revanche, il n'avait anticipé ni l'impact d'un conflit sur les diffusions, ni une nouvelle hausse des tarifs papier.

1.6 MODIFICATIONS SURVENUES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2021

Néant.

2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

2.1 GROUPE LE MONDE

2.1.1 Le Monde

Pour ses 77 ans, *Le Monde* s'offre un record de 500 000 abonnés

Grâce à l'envol des abonnements numériques, amplifié par la crise sanitaire, et à la résistance du papier, le journal a atteint un niveau de diffusion payante largement supérieur à son ancien record, qui datait de 1979.

- Diffusion globale

Le Monde a franchi en décembre 2021, pour la première fois de son histoire, le cap symbolique des 500 000 abonnés. Un chiffre qui se décompose en 414 000 abonnés numériques et 87 000 abonnés « papier ». A ces abonnés, il faut ajouter environ 30 000 exemplaires du quotidien vendus chaque jour dans les kiosques et autres points de vente, en France et à l'étranger.



Source : *Le Monde*

Infographie *Le Monde*

Le Monde est aujourd'hui le premier média français d'information générale par son nombre d'abonnés numériques et ne compte pas s'arrêter là, puisque sa direction s'est fixé un objectif d'un million d'abonnés à l'horizon 2025. Son audience globale, qui inclut également les lecteurs non payants, notamment ceux fréquentant la zone en accès libre du Monde.fr, était de 20,8 millions de lecteurs par mois en 2020, selon les chiffres de l'ACPM.

Si le papier est aujourd'hui un support largement minoritaire dans la diffusion du journal, il pèse encore – et pour quelque temps – davantage que le numérique dans les recettes d'abonnement et de la vente au numéro, le montant de l'abonnement numérique étant moins élevé que celui de l'abonnement papier et a fortiori que celui de l'achat à l'unité en kiosque.

-Fonds de dotation et mouvement capitalistique

Au printemps 2021, le Groupe a annoncé la création du Fonds pour l'indépendance de la presse, qui a notamment pour vocation la détention des actions du groupe qui appartiennent indirectement à Xavier Niel.

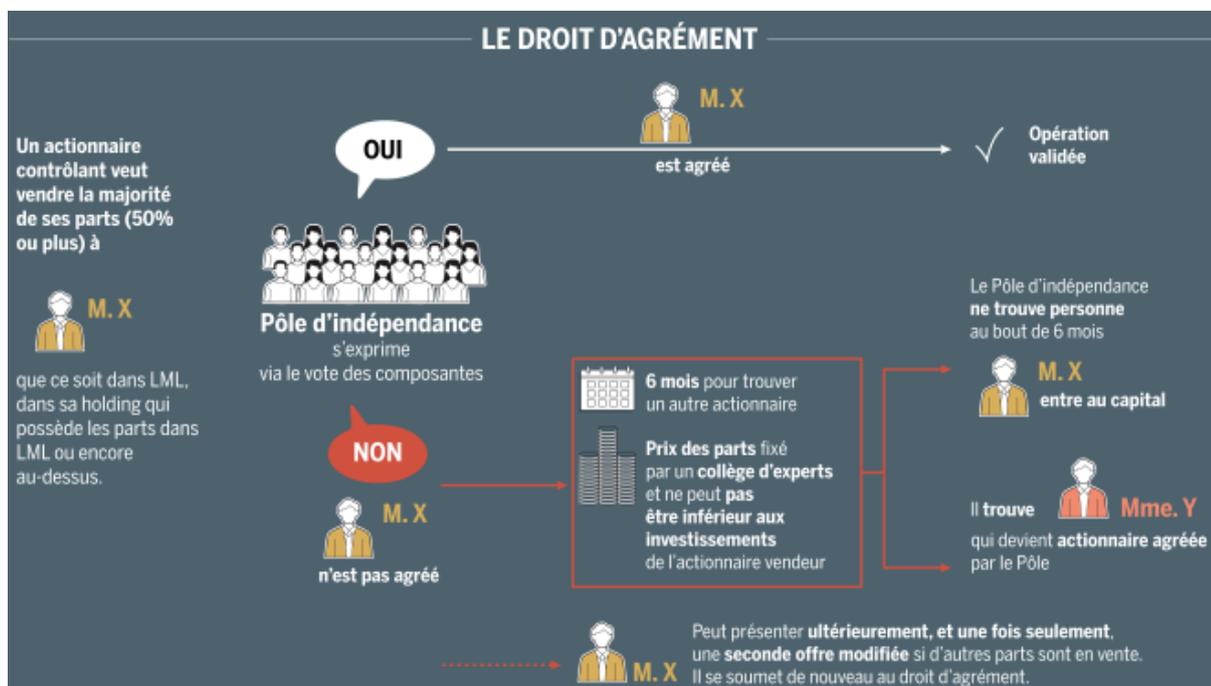
Pour rappel en tant que de besoin, il est rappelé aux actionnaires de la Société que cette dernière est totalement indépendante du fonds de dotation qui a été constitué à l'initiative de Monsieur Xavier Niel.

Cette création participe d'une dynamique qui s'est accélérée depuis 2010, avec initialement la recapitalisation du groupe par Pierre Bergé, Xavier Niel et Matthieu Pigasse, et qui vise à renforcer l'indépendance éditoriale, financière et capitalistique du groupe.

Le fonds de dotation mis en place à l'initiative de Monsieur Niel est doté d'un conseil d'administration constitué de deux personnalités qualifiées : Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT, et Alain Frachon, ancien directeur de la rédaction du *Monde* ; de deux administrateurs nommés par Xavier Niel : Roxanne Varza, directrice de l'incubateur Station F, et Jules Niel, aîné des fils de Xavier Niel ; d'une personnalité nommée par Matthieu Pigasse : Anne Le Lorier, ancienne sous-gouverneure de la Banque de France ; et d'un représentant du Pôle d'indépendance, Olivier Milot, président de l'association des personnels de *Télérama*. Ce fonds détiendra désormais les participations majoritaires que la holding de Xavier Niel possède dans des médias français, ainsi que ses actions de la société *Le Monde libre*, qui contrôle le Groupe *Le Monde* et *L'Obs*. Ces actions sont statutairement incessibles, et une modification de cette disposition statutaire ne pourrait intervenir sans un vote favorable du représentant du Pôle d'indépendance.

Au début de l'année 2022, Matthieu Pigasse, qui avait déjà vendu, en 2018, 49% des parts de sa holding personnelle "Le Nouveau Monde", dans laquelle est placée sa participation dans "Le Monde Libre", à l'homme d'affaires tchèque Daniel Kretinsky, en a cédé 49 % à Xavier Niel. Il ne détient donc plus que 2 % des parts de sa holding mais en garde la direction. En effet, la holding "Le Nouveau Monde" a été transformée en société en commandite simple dont Matthieu Pigasse est le seul gérant commandité. Ainsi ce mouvement capitalistique n'a aucune conséquence directe sur la gouvernance du Groupe Le Monde et n'en modifie pas les équilibres.

Le Pôle d'indépendance, bien que minoritaire avec 25,5 % du capital de la SEM, dispose depuis 2019 d'un droit d'agrément qui lui donne la possibilité de s'opposer à l'entrée d'un nouvel actionnaire de contrôle dans le groupe Le Monde.



Ce droit d'agrément pourra s'exercer si l'un des actionnaires de contrôle du "Monde Libre" décidait de céder la majorité de sa participation, voire seulement d'en partager le contrôle. Les droits du Pôle d'indépendance sont statutaires et inaliénables : ils ne dépendent pas de son poids actionnarial et ne sont pas limités dans le temps.

- *Le Monde & Vous*

Depuis février 2021, une nouvelle rubrique a fait son apparition sur le site du quotidien : *Le Monde & Vous*. Son objectif peut se résumer en trois mots : transparence, ouverture et dialogue. Elle doit permettre à la communauté de lecteurs de comprendre qui sont les journalistes et comment ils travaillent. Ainsi le premier mardi du mois à 11 heures, *Le Monde* donne rendez-vous à ses lecteurs afin de répondre à leurs questions sur l'organisation du journal, sa gouvernance, sa ligne éditoriale. Gilles van Kote, le directeur délégué aux relations avec les lecteurs, anime ce chat pour une séance de questions et de réponses sur tous les sujets que *Le Monde* inspire à ses lecteurs : sa ligne éditoriale, sa gouvernance et la vie de sa rédaction.

2.1.2 Festival du Monde

La 8^e édition du Festival du Monde se tiendra du 16 au 18 septembre 2022 et s'articulera comme l'an dernier autour du nouvel immeuble du *Monde*.

Le Festival sera plus que jamais un lieu de dialogue entre la rédaction du *Monde* et ses lecteurs. Des ateliers et des rencontres avec les services de la rédaction seront donc organisés, en plus des débats sur des thématiques d'actualité. Pour ces derniers, des formats innovants et interactifs seront mis en place. Des passes à la journée permettront aux festivaliers de déambuler d'une activité à l'autre et de croiser les journalistes et leurs invités dans des espaces de convivialité.

Les tables rondes s'organiseront autour des thématiques suivantes : la couverture médias, la confiance dans les médias et l'indépendance des médias

A cette occasion, votre société sera présente sur le parvis du siège du journal dans un espace de convivialité et de rencontre entre les lecteurs et les intervenants et les journalistes des tables rondes.

2.1.3 Festival international du journalisme (Les Ateliers de Couthures)

Comme tous les ans, le village de Couthures-sur-Garonne se transformera, trois jours durant, en forum à ciel ouvert où festivaliers et invités débattront à bâtons rompus des grands sujets d'actualité et des problématiques du journalisme et de l'information. Cette nouvelle édition aura lieu du 15 au 17 juillet 2022.

Les débats du festival devaient s'articuler autour des 7 thématiques suivantes :

1. Les frontières, protection ou prison ?

La question hautement inflammable des frontières n'a jamais autant été d'actualité. Si la pandémie les a remises au goût du jour, les crises migratoires et l'édification continuelle de nouveaux murs dans le monde avaient déjà allumé la mèche. Mais, tandis que le réchauffement climatique couve pour tous et que partout les catégorisations identitaires volent en éclats, comment les penser ? Sont-elles indispensables ou périmées ?

2. Tous gastronomes ! L'obsession du bon

Vous êtes prêt à faire une heure de queue chez votre fromager ou votre caviste, ne manquez jamais une saison de "Top chef" et partagez vos recettes sur les réseaux sociaux ? Pas d'inquiétude, vous êtes juste... dans l'air du temps. Si (bien) manger et (bien) boire a évidemment quelque chose de réconfortant, surtout en ces temps de crise sanitaire, la question du bon pour la santé, pour l'environnement, est plus que jamais au centre de nos préoccupations.

3. Faut-il encore faire des enfants ?

Alors que nous pourrions bientôt être 8 milliards sur Terre, est-il souhaitable de faire encore des enfants ? Le choix de ne pas procréer interroge et, très souvent, dérange. Mais la question de la parentalité interroge désormais toute une frange de notre société. Certains ne veulent pas abîmer davantage notre planète ou refusent d'enfanter dans un monde instable. Pour d'autres, il s'agit de répondre à un impérieux désir de liberté. La fin d'un tabou ?

4. Journalistes : l'objectivité est-elle l'objectif ?

"Chiens de garde", "vendus", "médiocrates" : la détestation des journalistes est devenue un lieu commun. Mais l'objectivité qu'on leur réclame est-elle de ce monde ? Dans la fabrication de l'information, mieux vaudrait parler d'équité, d'honnêteté ou de choix éditoriaux. Dans le même temps, une génération s'engage dans le journalisme pour défendre ses idées. Mais jusqu'où peut aller le militantisme ? Et comment s'accorder sur des faits sans lesquels il ne saurait y avoir de débat public ?

5. L'information est-elle une arme de guerre ?

La crise Ukrainienne nous a conduit à rajouter une thématique consacrée à l'information comme de guerre, où l'on alternera leçons du passé et analyses à chaud d'un présent qui voit le conflit se déplacer sur le terrain de l'information et des « vérités » alternatives. Nous avions prévu avant même le conflit d'aborder à Couthures la question de la liberté d'informer en Russie. L'actualité nous a rattrapés.

6. La transition écologique au défi des inégalités

La transition écologique va bouleverser nos modes de vie et transforme déjà des pans entiers de l'économie. Avec quelles conséquences sociales ? Sur les porte-monnaie, sur les emplois, sur l'accroissement des inégalités ? et sur notre capacité à faire et à rester "société" ? L'urgence écologique est d'abord un défi démocratique. Est-il vraiment possible de concilier lutte contre le réchauffement climatique et justice sociale ?

7. Les médias au défi de l'hyper concentration

La plupart des grands groupes de médias appartiennent désormais à des intérêts économiques puissants. Cette concentration se poursuit avec la montée en puissance du groupe Bolloré et le projet de fusion entre TF1 et M6. Cette concentration serait-elle le seul mode de survie face à une concurrence exacerbée et mondialisée ? Le service public peut-il servir de contre-modèle ? Quel avenir pour les médias indépendants qui parient sur l'engagement de leurs lecteurs ?

Une nouvelle édition toujours plus écoresponsable !

Depuis 2019, toutes les équipes sont mobilisées afin d'améliorer significativement la démarche RSE (responsabilité sociétale et environnementale) du Monde.

Restauration, recyclage, transports, diversité, ancrage local... Le Monde compte faire du Festival un événement (presque) exemplaire et il est fier aujourd'hui de partager avec les lecteurs son engagement et ses actions.

Retrouvez toutes les informations sur le site du festival :

<https://festivalinternationaldejournisme.com>

2.1.4 *Le Monde* sur Snapchat

Le Monde a lancé en septembre la nouvelle formule de son édition quotidienne publiée sur Snapchat. Une version avec davantage de vidéos, plus incarnée, qui vise la proximité avec les lecteurs.

Le Monde sur Snapchat est un succès qui a dépassé les espérances. Au fil des mille six cents éditions publiées, ce qui représente plus de vingt mille snaps et mille cent articles, le journal a trouvé une place, un ton, et, surtout, un public. Une communauté fidèle et exigeante de 1,5 million d'abonnés et de trois cent mille lecteurs chaque jour.

Le journal a su nouer un lien particulier avec ce jeune public, notamment au travers d'échanges par messages, sans artifice. Le journal s'est nourri des retours critiques, depuis 2016, spécifiquement, pour cette refonte

2.1.5 Entre les lignes

"Entre les lignes" est une association d'éducation aux médias créée en 2010, qui anime des ateliers auprès de jeunes collégiens et lycéens. L'objectif est de susciter l'esprit critique des générations futures, d'exercer leur œil et de les sensibiliser aux sources et aux fausses informations. Il s'agit de les aider à devenir des citoyens éclairés, capables de trier les informations et images qu'ils reçoivent au quotidien notamment sur Internet, de douter de la source de publication et de comprendre l'intérêt du pluralisme de la presse.

Composée à l'origine de journalistes de l'Agence France-Presse, cette association regroupe maintenant plus de 200 journalistes, photographes et cameramen de l'AFP et du Groupe *Le Monde* désireux de s'engager dans l'éducation aux médias et à l'information.

Du journal, Pauline Croquet, Alexandre Pouchard et Gilles van Kote participent bénévolement aux actions de l'association.

De plus, depuis plusieurs étés, "Entre les lignes" est présente au Festival international de journalisme de Couthures-sur-Garonne. L'occasion de discuter journalisme et éducation aux médias avec les festivaliers.

<http://entreleslignes.media/>

2.1.6 Prix et récompenses

Toutes nos félicitations à :

- Grand prix des médias CB News de la « Meilleure Une de presse » : pour son numéro 500, "**M Le magazine du Monde**" remporte le prix de la meilleure couverture. A l'occasion de ce numéro spécial, la rédaction a laissé volontairement une couverture blanche pour offrir à ses lecteurs la possibilité d'imaginer leur propre Une ;
- Prix Bayeux 2021 du jeune reporter : est remporté par **Thomas d'Istria** pour « Révolution dans la dernière dictature d'Europe », un reportage en Biélorussie publié par *Le Monde* (*Le Monde* du 10 octobre 2020). Thomas d'Istria est un étudiant qui pendant un an a fait du journalisme clandestin.
- Prix Magazine de l'année prix Relay 2021 attribué à **Courrier international** ;
- Prix du meilleur article financier (organisé par la Banque de France, l'Ajef et Lire l'économie) a récompensé pour son édition 2021 dans la catégorie "Journaliste confirmé" **Béatrice Madeline**. Le papier primé portait sur L'Insee projeté en terre inconnue par le Covid ;
- Grand Prix Varenne décerné à **Solenn de Royer** pour son reportage réalisé avec notre correspondant **Gérard Méjean**, sur les frères capucins du couvent de Crest (Drôme) fauchés par le Covid-19 en début d'épidémie ;

- Prix Varenne du Jeune Journaliste de Presse Magazine attribué à **Lucas Minisini** pour son article "A Bergame, la mort au fil des pages" publié dans "M Le Magazine du Monde"

- 29^e édition des Malofiej Awards : médaille d'or dans la catégorie « Planned Coverage » pour Une mer de gaz dans l'est de la Méditerranée de **Francesca Fattori, Xemartin Laborde, Audrey Lagadec et Delphine Papin**. Et médaille d'argent dans la catégorie « Breaking news » pour "L'Etat palestinien selon Trump" **Xemartin Laborde, Audrey Lagadec et Delphine Papin**.

Les Malofiej International Infographics Awards sont considérés comme les prix Pulitzer de l'infographie, de la visualisation

2.2 ACTIVITÉ ET VIE DE LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS EN 2021

2.2.1 Retour sur notre assemblée générale 2021

Les restrictions sanitaires toujours en vigueur en juin 2021 ne nous ont pas permis de tenir notre assemblée dans les conditions habituelles. Nous avons été contraints d'accueillir les seuls actionnaires et nous n'avons pas pu ouvrir nos portes aux membres de vos familles comme nous en avons l'habitude.

Le début de l'après-midi a été consacré au débat et à l'échange avec Louis Dreyfus, président du directoire et directeur de la publication, et Jérôme Fenoglio, directeur du *Monde*, qui nous ont présenté les résultats et les principales évolutions éditoriales du Groupe. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir Alain Frachon en tant que président du Fonds pour la liberté de la presse, qui vous a informé des dernières évolutions au sein de l'actionnariat du Groupe. Puis Gilles van Kote, directeur délégué aux relations avec les lecteurs, vous a présenté « Le Monde & Vous », nouvelle rubrique de l'édition numérique consacrée à la relation avec les lecteurs.

A la suite de ces interventions, la discussion a été ouverte par la présidente sur la base de la synthèse des questions que vous nous aviez faits parvenir.

Puis la présidente, constatant que le quorum était atteint, a ouvert l'assemblée générale ordinaire annuelle. Elle a procédé à la présentation des résolutions correspondant à chacun des points à l'ordre du jour.

La parole a ensuite été donnée à la salle afin que vous puissiez poser toutes vos questions au conseil d'administration concernant notre société et son activité au cours de l'année écoulée.

A l'issue des échanges, la présidente a invité les actionnaires à exprimer leurs votes selon les modalités rappelées par la secrétaire générale.

2.2.2 Travaux du conseil d'administration en 2021

Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2021, en présentiel et/ou en visioconférence du fait des restrictions sanitaires.

Le conseil d'administration a reçu Jérôme Fenoglio, dans le cadre du processus de sa réélection, le 1^{er} juin pour un temps de rencontre et d'échanges avec les administrateurs.

Les débats au sein du conseil ont essentiellement porté sur les points suivants

(i) Accueil de nouveaux membres au conseil d'administration

Au cours de l'année 2021, le conseil s'est attaché au renouvellement de ses membres. Afin de s'assurer de la plus grande diversité possible, votre société a fait paraître un appel à candidature dans les pages du *Monde* le 28 janvier et le 4 février 2021. A la suite de ces annonces, le conseil a reçu une cinquantaine de candidatures qui toutes ont fait l'objet d'une grande attention et d'une évaluation au regard des compétences que le conseil souhaitait s'adjoindre. A l'issue de l'étude de chaque dossier, le conseil vous a proposé de nommer Cécile Calmon, Xavier Bourguine, Mokhtar Hamoudi et Didier Pourquery en qualité d'administrateurs pour une durée de 6 exercices.

(ii) Mise à jour du règlement intérieur

La mise à jour du règlement intérieur s'est poursuivie en début d'année 2021. Datant de 2015, il était nécessaire de revoir notre règlement intérieur afin de l'adapter aux nouveaux usages et à l'évolution de votre société. Cette mise à jour a nécessité plusieurs séances de travail pour arriver à un document approuvé unanimement par les administrateurs lors du conseil d'administration du 22 mars 2021. Ce document est disponible à la consultation sur notre site à l'adresse suivante :

<https://sdllemonde.fr/sdl/conseil-dadministration/>

(iii) Projet de fonds de dotation au Monde

Le projet de Xavier Niel de création d'un Fonds de dotation pour la liberté de la presse qui devait abriter ses participations dans les médias s'est précisé au cours de l'année écoulée. Le point a été à l'ordre du jour des différents conseils de votre société. Il a fait l'objet d'échanges en fonction de l'avancement du projet et d'une réunion spécifique avec Sébastien Carganico, délégué général du Pôle d'indépendance.

(iv) L'association Un Bout du Monde et la campagne de crowdfunding

Les membres du conseil qui représentent votre société au sein du CA de l'association ont régulièrement informé et échangé avec les membres du conseil d'administration de la SDL sur, d'une part, le succès de la campagne de financement sur KissKissBankBank, où l'objectif de 150 000 euros a été atteint et même dépassé. D'autre part, les évolutions votées par les adhérents lors de l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 18 septembre 2021 ont permis de structurer l'association (cf § 2.7.2) de la manière suivante :

- le changement de nom de l'association, qui est devenu « Un Bout des Médias » ;
- la nomination au conseil de quatre personnalités qualifiées sur proposition du conseil d'administration de l'association ;
- la nomination par les adhérents en séance de cinq d'entre eux pour rejoindre le conseil d'administration de l'association.

Toutes ces résolutions ont été votées à une très large majorité des adhérents présents ou représentés de l'association.

Avec l'arrivée de nouveaux administrateurs en son sein, votre société a souhaité revoir et modifier sa représentation au CA de l'association. Les membres précédemment élus ont démissionné et le conseil a élu Mesdames Micheline Oerlemans, Cécile Calmon et Monsieur Didier Pourquery afin de représenter la SDL au CA d'Un Bout des Médias.

(v) La tribune « Sanctuarisation de l'indépendance du Monde : l'anomalie » publiée et signée ès qualités d'administrateurs et d'anciens présidents ou vice-présidents de la SDL

Le 12 juillet 2021, une tribune intitulée « Sanctuarisation de l'indépendance du Monde : l'anomalie », signée par quatre personnes ès qualités d'administrateurs et d'anciens présidents ou vice-présidents de la SDL, a été publiée dans *La Lettre A* et adressée par courriel à la direction du Monde. Cette tribune n'a fait l'objet d'aucune information ou discussion préalable, ni vote en conseil d'administration avant sa publication. Le conseil d'administration de la société a considéré que cette publication, et son procédé, contrevenaient à toutes les règles de fonctionnement et de bonne gouvernance de toute société et notamment à l'article 5 « Obligations de confidentialité et devoir de réserve » du paragraphe B : Charte de l'administrateur du règlement intérieur de la société pourtant approuvé par les administrateurs signataires de la tribune.

Un conseil d'administration a été convoqué le 20 juillet 2021 en visioconférence afin de déterminer la suite à donner à cette publication. Les trois administrateurs concernés ont refusé de participer à ce conseil en sollicitant son report dans le courant du mois de septembre.

La majorité des administrateurs a néanmoins souhaité maintenir la tenue de la réunion du conseil le 20 juillet, à laquelle tous les administrateurs avaient été convoqués. Lors de ce conseil, ils ont voté à l'unanimité des présents ou représentés la proposition de soumettre aux votes de la prochaine assemblée générale des résolutions proposant aux actionnaires la révocation de leur mandat d'administrateur des trois administrateurs signataires de la tribune. Il a été également décidé la révocation, sans délai, de son titre de président d'honneur de M. Jean Martin.

2.2.3 Gestion du portefeuille de titres

Depuis la sortie de la cote des titres de votre société, nous avons eu la possibilité de reprendre en 2019 la gestion de notre portefeuille des 388 853 actions composant notre capital social.

Cette mission, assurée par votre secrétaire générale, permet non seulement d'économiser tous les ans environ 100 000 euros de frais bancaires mais aussi d'être davantage en contact direct avec vous. En effet, si vous souhaitez vendre vos titres ou en acheter de nouveaux, elle pourra vous mettre en contact avec des actionnaires ou des personnes extérieures partageant vos valeurs qui souhaitent acquérir des titres ou avec des actionnaires qui sont vendeurs de leurs actions ; et vous communiquer les documents nécessaires à la transcription dans le registre de la transaction.

A titre d'exemple, elle a eu à traiter en cette année 2021 environ 500 ordres de mouvements.

Pour rappel : les ordres de mouvement (ODM) doivent maintenant être adressés à la Société des lecteurs du *Monde* – 67, avenue Pierre-Mendès-France - 75013 Paris ou par courriel à actions-sdl@lemonde.fr

2.3 PARTICIPATION DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU GROUPE

2.3.1 Le conseil de surveillance de la SEM

Votre société dispose d'un siège au conseil de surveillance de la Société éditrice du *Monde* (SEM), ce qui lui permet d'être au cœur des instances de gouvernance du Groupe Le Monde.

Cette position permet de faire valoir le point de vue des lecteurs dans les dossiers de développement et d'évolution du *Monde*.

2.3.2 Le comité d'éthique et de déontologie du Groupe Le Monde

Ce comité, créé en novembre 2010 sous l'impulsion des sociétés de lecteurs, de journalistes et de personnels du *Monde* et des nouveaux actionnaires majoritaires, a pour vocation de doter le groupe *Le Monde* d'un organe assurant le respect des principes fondateurs du quotidien : indépendance éditoriale et qualité de l'information. Il a été élargi au Pôle Magazines à la suite des accords de 2017.

Au cours de l'année 2021, le comité d'éthique et de déontologie s'est réuni à 4 reprises. Ses réflexions se sont portées sur les points suivants :

- la mise à jour des documents et textes qui régissent l'activité et fixent les règles déontologiques (Livre de style) ;
- la mise à jour du règlement intérieur du Comité ;
- les missions du Comité d'éthique et de déontologie.

De plus, dans le cadre du processus de l'élection du directeur du *Monde*, le comité a reçu pour audition Jérôme Fenoglio, candidat à sa succession au poste de directeur du *Monde*.

A l'issue des échanges de vues, il a été émis l'avis suivant :

« Dans le cadre de la procédure prévue pour la nomination du directeur du journal, membre du directoire, le comité d'éthique et de déontologie s'est réuni pour auditionner Jérôme Fenoglio. »

Il résulte de cette audition et des échanges de vues auxquels il a été procédé, que le comité d'éthique et de déontologie, dans le cadre de ses compétences, a émis un avis favorable. »

Votre société est représentée au sein de cette instance par Véronique Richard, administratrice.

2.3.3 Pôle d'indépendance

Le Pôle d'indépendance du Groupe Le Monde rassemble les sociétés de personnels, des fondateurs et de lecteurs du groupe. Son but est d'être le garant du respect des valeurs fondatrices du groupe.

Il veille notamment au bon respect de l'indépendance de la rédaction et, en ce sens, réagit chaque fois que nécessaire lorsque cette valeur majeure est susceptible d'être écornée ou bafouée.

Votre société est représentée au sein du Pôle d'indépendance par Julia Cagé, présidente de la SDL, et Bernard Angaud, vice-président.

Le Pôle d'indépendance s'est réuni à 7 reprises (toujours en format hybride) au cours de l'année 2021 :

- Le 29 mars 2021
- Le 1^{er} avril 2021
- Le 8 avril 2021
- Le 20 mai 2021
- Le 28 juin 2021
- Le 28 septembre 2021
- Le 10 décembre 2021

Les discussions au sein du Pôle ont principalement porté au cours de la première partie de l'année sur la question de la mise en place du fonds de dotation – le Fonds pour l'indépendance de la presse – et des droits politiques qu'a obtenus le Pôle au sein de ce fonds. La mise en place de ce fonds a finalement été officiellement annoncée le 14 avril 2021. Les statuts du fonds ont quant à eux été déposés en août 2021.

La réunion du 20 mai 2021 a eu quant à elle pour objet l'élection du directeur du *Monde*, Jérôme Fenoglio.

Plus généralement, un certain nombre de ces réunions ont également, comme habituellement, permis de préparer les conseils de surveillance et de faire le point sur la situation économique du groupe, et ont donné lieu à des rencontres avec Louis Dreyfus et Jérôme Fenoglio.

Enfin, l'assemblée générale du Pôle d'indépendance s'est tenue le 12 avril 2021.

2.4 LES INSTANCES PARTENAIRES

2.4.1 CDJM

La Société des lecteurs a adhéré au Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM), dès sa création en décembre 2019.

Elle fait partie du conseil d'administration du CDJM, dont l'organisation est tripartite (journalistes, éditeurs, public).

Le CDJM peut être saisi par tout citoyen qui estime qu'un acte journalistique publié dans un média ne respecte pas la déontologie journalistique.

Cette instance, qui fait partie des quelque 100 conseils de presse qui existent à travers le monde, a pour ambition de défendre la qualité de l'information, la déontologie journalistique et la liberté éditoriale. Sa vocation vise à renforcer la confiance entre journalistes, éditeurs et citoyens.

Au cours de ses deux premières années d'existence, le CDJM a été saisi 500 fois sur près de 250 actes journalistiques (médiats imprimés et en ligne, radio, TV) et a publié 60 avis, qui sont tous disponibles sur son site, <https://cdjm.org/>.

2.5 ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ DES LECTEURS

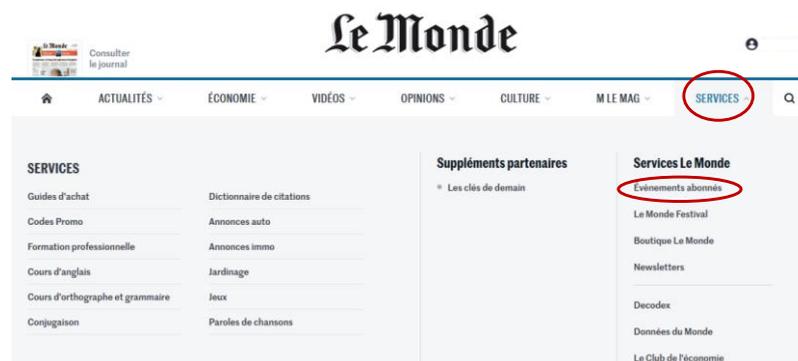
2.5.1 *Le Monde* Événements abonnés



Votre société est associée depuis le début au projet du Club il y a cinq ans. Les résultats encourageants en matière de perception et d'engagement issus de l'enquête menée fin 2017 ont conduit la direction à déployer l'offre sur l'ensemble du portefeuille des abonnés en France. Votre société reste plus que jamais impliquée avec les équipes du service des abonnements au succès du projet.

A fin 2021, sur 293 000 abonnés ayant accès au *Monde* Événements abonnés dans leur abonnement, 32 000 sont inscrits à la plate-forme, soit 10 %. C'est une augmentation de 2 points par rapport à l'année dernière.

Ensemble au cours de l'année 2021, nous avons invité les abonnés à environ 161 événements : visites privées, spectacles, concerts, rencontres avec la rédaction du journal ... Partout en France, soit environ 12 023 places proposées aux abonnés destinataires de la newsletter mensuelle annonçant les événements à venir.



Pour retrouver « *Le Monde* Événements abonnés » :

2.5.2 La MondOsphère

En raison de la pandémie de la Covid-19 et de la fermeture des lieux culturels, la Société des lecteurs du *Monde* a organisé 36 soirées et rencontres de juin à décembre 2021.

Seize événements nous ont permis de venir à votre rencontre en région : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Aix-en - Provence, Le Mans.

Les actionnaires franciliens, quant à eux, ont tous été conviés, par invitation papier ou par courriel à au moins un événement.

Ces 36 événements se répartissent ainsi :

- ✚ Visite privée et commentée de l'exposition « Signac » au Musée Jacquemart-André
- ✚ Visite privée et commentée de l'exposition « Elles font l'abstraction » au Centre Pompidou
- ✚ « Le Lac des cygnes » chorégraphie de Angelin Preljocaj au Théâtre national de Chaillot
- ✚ Visite privée et commentée de l'exposition « Henri-Cartier-Bresson » à la BnF
- ✚ « Planet (wanderer) » chorégraphie de Damien Jalet au Théâtre national de Chaillot

- ✚ « Ineffable » chorégraphie de Jan Gallois au Théâtre national de Chaillot
- ✚ Visite privée et commentée de l'exposition « Georgia O'Keeffe » au Centre Pompidou
- ✚ Visite privée en compagnie de Jérôme Fenoglio de l'immeuble du Groupe Le Monde
- ✚ Visite privée et commentée des collections permanentes du Centre Pompidou sur le thème « Collage, recyclage et détournement »
- ✚ « Douce France » au Théâtre Tristan Bernard
- ✚ « L'Oiseau de feu » et « Le Sacre du printemps » chorégraphie de Thierry Malandain au Théâtre national de Chaillot
- ✚ Conférence à l'auditorium du Monde sur le thème « Les enjeux de la prochaine élection présidentielle pour *Le Monde* » avec Gilles van Kote, directeur délégué aux relations avec les lecteurs, et Nicolas Chapuis, directeur adjoint de la rédaction chargé de la préparation de l'élection présidentielle.
- ✚ Concert de Jean-Marc Luisada à la Salle Gaveau
- ✚ Visite privée et commentée de l'exposition « Une passion pour la justice, dans la bibliothèque de Robert Badinter » à la Bibliothèque de l'Arsenal
- ✚ Concert de Nathanaël Gouin à la Salle Gaveau
- ✚ « Tartuffe » mis en scène de Macha Makeïeff au Théâtre La Criée
- ✚ « Inavouable » avec Michel Lebb et Florence Pernel à La Comédie des Champs Elysées
- ✚ Visite privée et commentée de l'exposition « Botticelli, artiste et designer » au Musée Jacquemart-André
- ✚ « Inicio / Al Fondo Riela » chorégraphie de Rocio Molina au Théâtre national de Chaillot
- ✚ Visite privée et commentée de l'exposition « Baselitz, la rétrospective » au Centre Pompidou
- ✚ « Mère » texte et mise en scène Wajdi Mouawad au Théâtre de La Colline
- ✚ Concert de Tristan Pfaff à la Salle Gaveau
- ✚ Concert de Florian Noack dans le cadre du Festival L'Esprit du Piano au Théâtre Femina
- ✚ « Encantado » chorégraphie de Lia Rodrigues au Théâtre national de Chaillot
- ✚ Six concerts lors du Festival La Dolce Volta à la Salle Gaveau
- ✚ Visite privée et commentée de l'exposition « Giuseppe Penone, sève et pensée » à la BnF
- ✚ « Dingue » au Cirque d'Hiver Bouglione
- ✚ Visite privée de l'exposition « Dali, l'énigme sans fin » à l'Atelier des Lumières
- ✚ Concert d'Olivier Cavé à la Salle Gaveau
- ✚ « A Passage to Bollywood » au Théâtre national de Chaillot (2 soirées)

2.6 ACTION « LECTEURS SANS FRONTIÈRES »



La Société poursuit son activité « Lecteurs sans frontières », dont la vocation est de permettre à des actionnaires et à des lecteurs d'offrir des abonnements au *Monde* papier ou numérique à des personnes résidant dans des pays où l'accès à la presse libre est restreint ou qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder à une information de qualité.

Depuis 2012, grâce à un partenariat avec Presse et pluralisme, association loi de 1901 favorisant le pluralisme de la presse, vos dons sont éligibles à la réduction d'impôt.

Cette année encore, votre générosité ne nous a pas fait défaut, et nous vous remercions chaleureusement de votre mobilisation à nos côtés pour promouvoir la lecture de la presse, la liberté d'expression et le libre accès à l'information.

2.6.1 Reporters sans frontières



Cette année encore, nous avons poursuivi notre présence aux côtés de **Reporters sans frontières (RSF)**. La liberté de la presse est toujours plus menacée dans de nombreux pays. En favorisant l'accès à l'information à des journalistes en situation difficile, nous œuvrons pour défendre le droit fondamental de disposer d'une information indépendante de tout pouvoir. Ce partenariat mis en place depuis 2010 nous permet de mettre à la disposition de journalistes de différents pays (Russie, Syrie, Congo...) les abonnements aux titres du Groupe Le Monde. Reporters sans frontières est un partenaire majeur de Lecteurs sans frontières.

2.6.2 Internat Jean-Zay – Pierre-de-Coubertin – Lourcine



Nous avons consolidé notre partenariat avec **l'Internat de la réussite Jean-Zay – Pierre-de-Coubertin – Lourcine**. Cet établissement accueille plus de 725 jeunes internes boursiers ayant obtenu leur bac avec mention, provenant des quartiers relevant de la Politique de la ville et qui sont élèves de classes préparatoires dans les lycées parisiens. L'internat a pour vocation d'offrir à ces élèves un cadre d'études propice à leur réussite scolaire et veille à leur épanouissement culturel. Dans le cadre du partenariat avec la SDL, nous avons mis à la disposition de l'internat des abonnements à *Courrier international* ainsi qu'à *Lemonde.fr*. Les élèves concernés, régulièrement invités à nos événements, se sont montrés très heureux de cette ouverture à la diversité culturelle que, grâce à vos dons, nous leur offrons.

2.6.3 Association Cartooning for Peace



Nous avons cette année noué un nouveau partenariat avec l'association créée par Jean Plantu en 2006. Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs de presse engagés qui combattent, avec humour, pour le respect des cultures et des libertés. L'association s'attache notamment à la liberté d'expression, au respect du pluralisme des cultures et des opinions et à combattre les préjugés et le conformisme intellectuel. Alors que Jean Plantu décidait en mars 2021 de prendre sa retraite du *Monde* après cinquante ans de collaboration, le dessin de la « Une » est maintenant sélectionné parmi ceux des dessinateurs de Cartooning for Peace.

L'association est actuellement présidée par Kak.

Il nous a semblé important de pouvoir nous joindre à l'action de l'association et grâce à vos dons une dizaine de dessinatrices et de dessinateurs de différents pays ont pu bénéficier d'un accès gratuit au journal, leur permettant ainsi de garder une fenêtre ouverte sur le monde extérieur.

www.cartooningforpeace.org

2.7 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.7.1 Assignation de la Société des lecteurs et de sa présidente par trois administrateurs et deux actionnaires

Le 6 décembre 2021, votre présidente a reçu un courrier recommandé d'un avocat agissant en qualité de conseil de Messieurs Jean Martin, Francesco Delfini, Jean-Philippe Liard, et de Madame Christiane Deussen, mettant principalement en cause :

- a) Le lancement et la campagne de crowdfunding lancée par l'association Un Bout du Monde en septembre 2020 ;
- b) La vente publique des actions en déshérence dans le prolongement de l'assemblée générale de septembre 2020 ;
- c) L'information donnée aux administrateurs par la présidente sur la constitution du fonds de dotation de Xavier Niel ;
- d) La réunion du conseil d'administration du 20 juillet (cf paragraphe 2.2.2 (v)) et les décisions votées lors de ce conseil.

Ce conseil précisait également dans son courrier qu'il avait « reçu pour instruction de la part de ses clients d'entreprendre toutes actions utiles dans l'intérêt social... devant les juridictions compétentes... » et demandait, avant qu'il prenne toute initiative, le nom de notre conseil.

Avant même d'avoir pu prendre contact avec un avocat et rédiger une réponse circonstanciée audit courrier du 6 décembre 2021, votre présidente et la Société des lecteurs ont reçu le 28 décembre une assignation à comparaître devant le tribunal de commerce de Paris le 3 février 2022.

L'assignation délivrée à la requête de Messieurs Jean Martin, Francesco Delfini, Jean-Philippe Liard, Christian Martin et de Madame Christiane Deussen porte principalement sur les faits déjà cités dans le premier courrier ainsi que sur « la tenue irrégulière des procès-verbaux et leur contenu incertain » et « les prises de position clivantes dans les médias » de Julia Cagé en son nom propre et en tant que professeure à Sciences Po et chercheuse.

Votre présidente et la Société ont choisi Me Frédéric Lamoureux pour les défendre dans le cadre du contentieux judiciaire engagé à leur encontre. Lors de l'audience du 3 février, le tribunal a renvoyé l'affaire à l'audience du 7 avril.

Lors de l'audience du 7 avril devant la 16^{ème} chambre du tribunal de commerce de Paris, cette affaire a été renvoyée devant la première chambre à l'audience du 23 mai prochain pour conclusions adverses.

Le conseil d'administration sera bien évidemment régulièrement tenu informé des suites de cette procédure qui ne peut être que déplorée.

2.7.2 Association Un Bout des Médias

A l'occasion de son assemblée générale, l'association a renforcé sa gouvernance. Quatre nouveaux administrateurs, symboles indiscutables de l'indépendance des médias, Franck Annese, Xavier Comtesse, Benoît Huet et Delphine Lалу, ont rejoint le conseil d'administration au titre des personnalités qualifiées, ainsi que cinq nouveaux administrateurs élus parmi les adhérents de l'association, Sophia Bianconi, Florence Chiavassa, Saskia Lapraye, Romary Daval et Jérémy Ciepielewsky.

L'association Un Bout des Médias, qui compte aujourd'hui près de 4 000 sympathisants, dont plus de 2500 donateurs et plus de 600 adhérents actifs, a mis en place un ambitieux plan d'actions en faveur de l'indépendance des médias.

L'association est consciente du fait que l'état du paysage médiatique actuel est préoccupant et présente de nombreux défis inédits. Ces problématiques sont complexes et il n'existe actuellement qu'une poignée d'experts capables de naviguer dans les méandres de la gouvernance du secteur des médias. L'association s'est donc engagée dans des actions, à court et à long terme, afin d'amorcer un changement systémique visant à protéger les rédactions et, ainsi, garantir aux citoyens un accès à une information de qualité.

L'association propose une aide stratégique, opérationnelle et juridique et soutient les rédactions dans leurs tentatives de bâtir des gouvernances démocratiques, indépendantes et pérennes, mettant au centre du jeu les citoyens et les journalistes. Elle offre également un outil de veille et de mobilisation et un forum de discussion sur l'indépendance des médias.

A l'été 2021, l'association s'est dotée d'un nouveau pôle : le Pôle plaidoyer dont l'objectif est de faire évoluer le cadre juridique qui encadre les médias. Il s'agit de revoir les critères d'accès au statut de média (télévision, radio, médias audiovisuels, presse écrite...) pour y inclure des dispositions visant à protéger leur indépendance. Et, d'autre part, de faire évoluer les règles de lutte contre la concentration des médias afin de limiter un mouvement de concentration des médias entre les mains de quelques actionnaires. Ces propositions sont adressées à tous les candidats à l'élection présidentielle, quel que soit leur parti politique.

S'appuyant sur un large et très actif réseau de bénévoles, l'association va également mettre en place un tissu de sections locales sur l'ensemble du territoire français afin de relayer et d'organiser des événements pour encourager le débat et la pleine représentation des opinions des citoyens sur les questions relatives à l'indépendance des médias.

2.8 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

2.9 PRÉSENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

2.9.1 Présentation des comptes de l'exercice

Il vous est rappelé que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence, de sincérité et de continuité de l'exploitation.

Les comptes de l'exercice 2021 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 avril 2022.

Le compte de résultat de la société se présente comme suit :

- Produits d'exploitation : **271 920 € contre** 277 110 € en 2020 ;
- Charges d'exploitation : **242 960 €** contre 268 050 €, en 2020 ;
- Le résultat d'exploitation ressort donc à **28 959 €** contre 9 060 €, au titre de l'exercice 2020 ;
- Le résultat courant avant impôt est donc de **28 959 €**, contre 3 060 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable se traduit par un bénéfice de **28 959 €**, contre un bénéfice de 4 560 € au 31 décembre 2020.

Le conseil d'administration formule les observations suivantes :

- Le budget des frais de fonctionnement de la SDL est en constante diminution ; en 2021, les efforts de rationalisation des coûts ont permis de réaliser d'importantes économies par rapport à un budget prévisionnel de 279 300 €, pour s'établir à **260 800 €**.
- Le coût des manifestations et rencontres de la SDL est financé par les revenus générés grâce aux adhésions à la MondOsphère.
- 85 % des charges d'exploitation ont un caractère quasi obligatoire : organisation de l'AG, frais de personnel.
- Les produits d'exploitation proviennent à 96 % de la SEM.

Enfin, il vous est signalé qu'au 31 décembre 2021 l'effectif de la société est de deux personnes.

Le bilan de la société appelle les remarques suivantes :

A l'actif

- L'actif immobilisé passe de 1 583 504 € euros net à **1 591 039 €** euros net d'amortissement.
- Le poste clients correspond principalement au solde à recevoir de la SEM.
- Les autres créances regroupent essentiellement la TVA déductible, un compte courant à l'égard de la SEM et les jetons de présence à recevoir.
- Les disponibilités et valeurs de placement s'élèvent à **513 461 €**, contre 496 055 € pour l'exercice précédent.

Au passif

- Les capitaux propres s'élèvent à **2 586 368 €**, comprenant le résultat de l'exercice.
- Les dettes fournisseurs s'élèvent à **56 629 €**, contre 48 936 € pour l'exercice précédent.
- Les dettes fiscales et sociales regroupent les salaires et charges de 2021 non encore réglées ainsi que la TVA collectée sur le poste clients.
- Les produits constatés d'avance pour 17 637 € regroupent les abonnements réglés en 2021 et correspondant à des échéances de 2022.

2.9.2 Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de **28 959 €**. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- à la réserve légale pour un montant de 1 448 € (5 %) ;
- au compte « report à nouveau » pour un montant de **27 511 €**, dont le solde passerait ainsi de 31 078 € à **58 589 €**.

Il vous est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2.9.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du code général des impôts, il vous est signalé que les comptes annuels de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du même code.

2.9.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

2.9.5 Situation d'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le niveau d'endettement de la société n'appelle aucun commentaire particulier.

Il vous est précisé toutefois qu'au terme de l'exercice écoulé la société était débitrice principalement des sommes suivantes :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de **56 629 €** ;
- dettes fiscales et sociales pour un montant global de **139 022 €** ;
- autres dettes pour un montant de **18 622 €**.

La société n'a aucun endettement financier.

2.9.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les principaux risques auxquels notre société est confrontée sont présentés au point 2.7, et nous vous y renvoyons pour plus de précisions.

2.9.7 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et nature des créances clients

Il vous est présenté ci-après le détail à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice (31/12/2021) dont le terme est échu <small>(tableau prévu les aux articles L.441-14 al.1 et D.441-6 du code de commerce)</small>						
SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU MONDE						
ACHATS	Articles L441-14 al.1 et D441-6 du code de commerce Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total
	Tranches de retard de paiement					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
1- Echanges: Fournisseurs TTC (*)						
%age du montant total des achats HT de l'exercice						
2- Fournisseurs divers TTC						
Nbre de factures concernées						
Montant TTC des factures concernées						
%age du montant total des achats HT de l'exercice						
TOTAL GLOBAL TTC						
Total achats HT						
ACHATS M/SES + AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES						
	119 878 €					119 878 €
(*) Fournisseurs et Clients Echanges: Les prestations réciproques font l'objet d'une facturation de part et d'autre. Seule la TVA est due. Les achats et ventes HT faisant l'objet d'une compensation.						
VENTES	Articles L441-14 al.1 et D441-6 du code de commerce Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total
	Tranches de retard de paiement					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
1- Echanges: Clients TTC (*)						
%age du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
2- Clients divers TTC						
Nbre de factures concernées						
Montant TTC des factures concernées						
%age du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
TOTAL GLOBAL TTC						
Total ventes HT						
CA+ TRANSFERT CHARGES REFAÇ						
	328 560 €					328 560 €

2.10 FILIALES ET PARTICIPATIONS

En dehors des titres de participation de la société Le Monde et Partenaires associés – représentant 7,71 % du capital de cette société et dont la description de l'activité ainsi que celle, plus générale, du groupe figurent en première partie de ce rapport – et des titres de participation de la Société éditrice du *Monde* – représentant environ 0,0033 % du capital de cette société –, la société n'a aucune filiale et elle n'a pris aucune nouvelle participation au cours de l'exercice 2021.

2.11 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.11.1 Composition de l'actionariat

Au cours de l'exercice 2021, 45 actionnaires ont quitté la société et 47 nouveaux actionnaires l'ont rejointe. Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce, nous vous indiquons que la Fondation Vallet détient plus des trois vingtièmes du capital de la société et que M. Jean-Claude Dardennes détient plus d'un vingtième du capital de la société.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice est jointe aux documents qui sont mis à votre disposition dans l'annexe 2.

2.11.2 Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-102-1 du code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice social clos le 31 décembre 2021 est annexée au présent rapport (**Annexe 2**).

Nous vous indiquons que les mandataires sociaux ne perçoivent ni rémunération ni avantages en nature. Par décision du conseil d'administration en date du 21 octobre 2008, les frais de mission de Mme Julia Cagé sont pris en charge en ses qualités de présidente du conseil d'administration et de directrice générale de la société, ainsi que les frais de déplacement de chacun des administrateurs.

Le conseil est composé de 17 administrateurs, de la façon suivante : neuf femmes et huit hommes.

Le 3^e mandat de Madame Christiane Deussen arrive à échéance au jour de l'assemblée générale et conformément au règlement intérieur, elle ne peut plus prétendre au renouvellement.

Nous vous demanderons également de prendre acte de la démission de son poste d'administratrice de Mme Fabienne Cammas.

2.11.3 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, il vous est précisé qu'il n'y a pas de participation de salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021, au sens de l'article susvisé (c'est-à-dire dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise).

2.11.4 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Le commissaire aux comptes va vous donner lecture de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce. Il vous est demandé de bien vouloir en approuver les termes.

Aux termes des nouvelles dispositions légales du 3 août 2014, le conseil d'administration du 26 avril 2022 a procédé au réexamen de la convention liant la Société éditrice du *Monde* et la Société des lecteurs, conclue et autorisée au cours d'exercices antérieurs. Le conseil d'administration s'est prononcé à la majorité pour la continuation de ladite convention. Le conseil en a informé les commissaires aux comptes.

2.12 QUITUS – RÉOLUTIONS

Lorsque vous aurez entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes et qu'il aura été répondu aux questions que vous aurez posées, il vous sera demandé, au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises (selon le texte des projets de résolutions joint) et de donner quitus au conseil d'administration de sa gestion.



Julia CAGÉ
Présidente du conseil d'administration